



Grand prix des Franches-Montagnes 2022

(du 2 au 06 juin)

roland.gogniat@gmail.com



Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le plan de tir de la **17^{ème} édition** de notre Grand prix des Franches-Montagnes.

Notre concours se déroule sur nos installations équipées de 10 cibles électroniques SIUS. Pour nos fidèles amis, qui ne peuvent pas tirer un match complet de 60 coups, vous pouvez également vous joindre à nous puisque nous vous offrons toujours la possibilité de tirer un ½ match de 30 coups.

Cette année, notre tir se déroulera pendant les fêtes de la Pentecôte. Vous trouverez ci-joint les dates définitives, en espérant qu'elles vous conviennent également et que nous aurons le plaisir de vous rencontrer à nouveau à Saignelégier.

Comme de coutume, notre tir est en partenariat avec le Grand-Prix de l'Absinthe qui se déroulera du 22 au 30 avril 2022 à Couvet (<https://www.tsvdt.ch/>). A cette occasion nous établirons un classement unique « roi du tir » entre les deux manifestations. Vous trouverez les différentes modalités sur notre plan de tir.

Nos cantiniers se feront également un plaisir de vous accueillir dans notre cantine où il vous sera servi notre traditionnelle raclette à volonté pour le prix de Fr. 18.00.

Que la fête soit belle et à bientôt pour partager un moment d'amitié.

Le responsable de la manifestation – Gogniat Roland

Dispositions générales

Organisation / stand : Société de tir Petit calibre Franches-Montagnes
Sous-la-Neuvevie 4c, 2350 Saignelégier

Adresse de la fête
Chef de tir : Roland Gogniat, Alisiers 15, 2340 le Noirmont
079/ 637 05 37 – roland.gogniat@gmail.com

<u>Heures de tir :</u> 10 cibles (No de série)	Jeudi	2 juin 2022	17h15 (1)	18h45 (2)	
	Vendredi	3 juin 2022	15h45 (3)	17h15 (4)	18h45 (5)
	Samedi	4 juin 2022	08h00 (6) 12h30 (9)	09h30 (7)	11h00 (8)
	Dimanche	5 juin 2022	08h00 (10) 12h30 (13)	09h30 (11) 14h00 (14)	11h00 (12)
	Lundi	6 juin 2022	08h00 (15) 12h30 (18)	09h30 (16) 14h00 (19)	11h00 (17)

Ouverture des guichets 60 min. avant le tir / le comité se réserve le droit de modifier les heures de tir.

Répartition/
Classements : il n'y a pas de cérémonie de remise des prix. Les classements sont expédiés aux sociétés par courriel et par courrier sur demande en cas de besoin.

Annonces : les inscriptions peuvent être faites en tout temps, jusqu'au dernier jour de tir sur les formulaires mis à disposition par le CO à :
Roland Gogniat, Alisiers 15, 2340 Le Noirmont
079/637 05 37 - 032/953 18 16 – roland.gogniat@gmail.com

Rangeurs : les rangeurs sont attribués dans l'ordre d'arrivée des annonces. Une confirmation sera envoyée dans tous les cas au tireur ou à la société. Le tireur doit se trouver derrière la cible attribuée 10 minutes avant l'heure du rangeur.

Livret de tir : Fr. 5.00 (rangeurs et taxes de la Fédération inclus)

Jauges/contrôle : cibles électroniques et seule la valeur des coups selon la bande de contrôle fait foi.

Classes d'âge :

Juniors (U11 à U21))	nés en 2002 et plus jeune
Elites (E)	nés en 1975 à 2001
Seniors (S)	nés en 1963 à 1976
Vétérans (V)	nés en 1953 à 1962
Seniors vétérans (SV)	nés en 1952 et avant (+70 ans)

(les séniors vétérans (SV) peuvent tirer couché avec appui)

Assurance : l'ensemble des tireurs et des fonctionnaires de l'organisation de la fête est assuré auprès de l'AAST et selon ses dispositions. Les assurés renoncent explicitement à toutes les prétentions non couvertes par l'AAST à l'égard des organisateurs de la fête et de leurs organes
Les tireurs qui provoqueraient des accidents peuvent être tenus responsables tant civilement que pénalement.

- Règles de tir : seuls les membres licenciés carabine 50m de la FST ont le droit de participer au tir. Il n'est pas permis de tirer sans licence
Les tireurs avec certificat de position doivent le déposer spontanément auprès du secrétaire, avant de tirer.
- Force obligatoire : chaque tireur participant reconnaît les dispositions de ce plan de tir dans toutes leurs teneurs. A défaut de réglementation contraire dans le présent plan de tir, on applique les prescriptions de tir de la FST.

Cible «Grand prix des Franches-Montagnes »

- Cible (10 postes de tir) : cible électroniques à 10 points avec bande de contrôle papier
- Exercice : sans limite, mais seulement autorisé avant le début du concours
- Concours à choix :
match olympique : 60 coups de concours, coup par coup, tiré en série de 75 minutes (y. c. exercice)
½ match olympique : 30 coups de concours, coup par coup, tiré en série de 60 minutes (y. c. exercice)
- Taxe de tir :
(y compris les coups d'essais)
 Fr. 35.00 élites/seniors/juniors par match olympique (60 cps)
 (finance de tir Fr. 29.- et contribution de sport et de formation Fr. 6.-)
 Fr. 25.00 élites/seniors/juniors par ½ match olympique (30 cps)
 (finance de tir Fr. 22.- et contribution de sport et de formation Fr. 3.-)
- Dotation : au moins 60% du produit des passes pour la répartition immédiate avec prix en nature/bon d'achat selon le plan de répartition ci-dessous :

Match olympique (60 coups)	juniors/V/SV	E/S
480 - 550 pts	CHF 10.00	CHF 10.00
551 - 560 pts	CHF 15.00	CHF 10.00
561 - 565 pts	CHF 20.00	CHF 15.00
566 - 570 pts	CHF 25.00	CHF 20.00
571 - 575 pts	CHF 30.00	CHF 25.00
576 - 580 pts	CHF 35.00	CHF 30.00
581 - 585 pts	CHF 40.00	CHF 35.00
586 - 590 pts	CHF 45.00	CHF 40.00
591 - 595 pts	CHF 70.00	CHF 60.00
596 - 600 pts	CHF 100.00	CHF 100.00

½ Match olympique (30 coups)	juniors/V/SV	E/S
240 - 270 pts	CHF 10.00	CHF 10.00
271 - 275 pts	CHF 15.00	CHF 10.00
276 - 285 pts	CHF 20.00	CHF 15.00
286 - 290 pts	CHF 25.00	CHF 20.00
291 - 295 pts	CHF 35.00	CHF 30.00
296 pts et plus	CHF 50.00	CHF 50.00

Dispositions particulières : pour les tireurs de groupes, seul le résultat du match 60 coups compte pour le concours de groupes

Règlement pour le concours de groupes
(match olympique 60 coups uniquement)

Le concours de groupes est réservé aux membres licenciés carabine 50m des sociétés C50m de la FST. Trois tireurs de la même société forment un groupe. En cas d'empêchement de l'un des tireurs du groupe, celui-ci peut être remplacé par un autre tireur licencié carabine 50m de la même société. La mutation doit se faire par écrit.

Finance de tir : CHF 30.00 par groupe, payable avant le tir

Prix de groupe : chaque groupe reçoit un prix d'une valeur minimale de CHF 30.00

Classement : le total des 3 résultats détermine le rang. En cas d'égalité appui par le total des mouches des 3 tireurs, puis la somme des passes dans l'ordre inverse du tir et enfin par tirage au sort

Prestation spéciale

Jackpot : chaque année la société verse un prix de CHF 1'000.00 en espèce qui sera partagé entre tous les tireurs qui tireront le maximum de 600 pts.

Société de tir Petit-calibre
Franches-Montagnes :

Gogniat Roland, Responsable de la manifestation

Fédération Jurassienne de Tir
Courgenay :

Vernier Yannick, Président
Mischler Oswald, Responsable fêtes de tir

Approuvé par la FJT, le 01.01.2022

Partenariat avec le Grand Prix de l'Absinthe (Couvet - NE)



Règlement pour le classement « Roi » du tir 2022

Finance de participation:

Aucune

Mode de classement :

Pour être classé, le tireur doit avoir effectué le match olympique du Grand-Prix des Franches-Montagnes et le match olympique du Grand-Prix de l'Absinthe. Le classement s'effectue à l'addition de 12 coups, soit le dernier coup de chaque passe de chaque Grand-Prix calculé au dixième (10,9). En cas d'égalité, appui par le total additionné des 2 matchs, puis par tirage au sort.

Prix :	<u>1^{er} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 116.00</u>	(gratuité des inscriptions et des repas sur les deux places de tir en 2023)
	<u>2^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 58.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Saignelégier et du repas à Couvet en 2023)
	<u>3^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 58.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Couvet et du repas à Saignelégier en 2023)
	<u>10^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 40.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Saignelégier en 2023)
	<u>20^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 40.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Couvet en 2023)
	<u>30^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 18.00</u>	(gratuité du repas à Saignelégier en 2023)
	<u>40^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 18.00</u>	(gratuité du repas à Couvet en 2023)
	<u>50^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 40.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Saignelégier en 2023)
	<u>60^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 40.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Couvet en 2023)
	<u>70^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 18.00</u>	(gratuité du repas à Saignelégier en 2023)
	<u>80^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 18.00</u>	(gratuité du repas à Couvet en 2023)
	<u>90^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 40.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Saignelégier en 2023)
	<u>100^{ème} rang :</u>	<u>1 bon de Fr. 40.00</u>	(gratuité de l'inscription au tir de Couvet en 2023)
	<u>3^{ème} avant</u>		
	<u>dernier classé :</u>	<u>1 bon de Fr. 116.00</u>	(gratuité des inscriptions et des repas sur les deux places de tir en 2023)